



Qualité et vulnérabilité des eaux de baignade

La réalisation des profils de vulnérabilité des eaux de baignade est une obligation réglementaire imposée par la Directive n°2006/7/CE. Sous la responsabilité des collectivités, les profils doivent répondre aux 3 objectifs suivants :

Comprendre

Identifier et hiérarchiser "les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et d'affecter la santé des baigneurs".

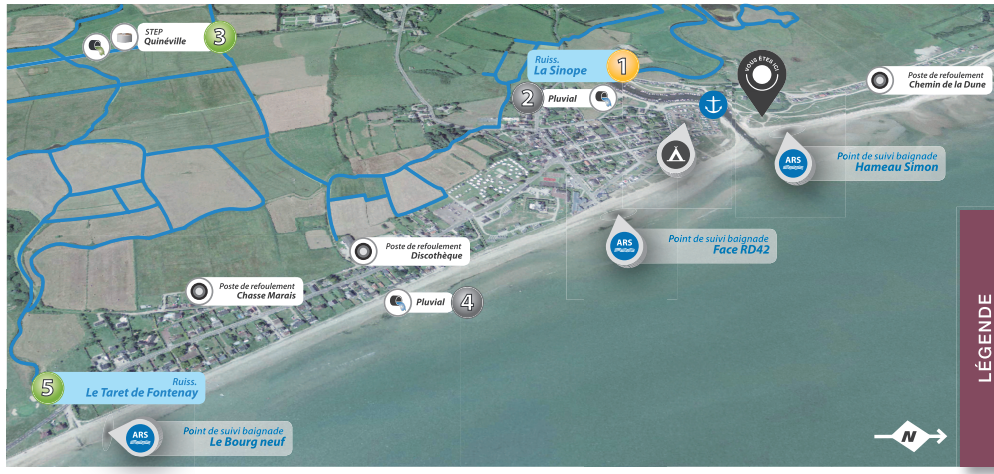
Agir

Définir les "mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer la protection sanitaire de la population et définir des actions visant à supprimer ces sources de pollutions".

Prévenir

Prévenir les risques sanitaires, alerter la population et améliorer la qualité des eaux de baignade pour atteindre une "qualité suffisante" en 2015 (Directive 2006/7/CE).

Identification des sources potentielles de pollution



Fond de carte : ORTHOSD-2007, Département de la Manche.

Caractéristiques de la zone de baignade

Plage non surveillée	Accès handicapé (néant)	Promenade équestre interdite
Équipements sanitaires (néant)	Divagation des chiens interdite	

LÉGENDE

Point de prélèvement ARS	Cours d'eau / Réseaux de canaux et fossés
Station d'épuration (STEP)	Rejet de STEP
Camping	Rejet pluvial
Poste de refulèment des eaux usées	Port
Poste avec trop-plein vers le milieu naturel	

L'ensemble des postes de refulèment ne figure pas sur la carte.

SOURCES POTENTIELLES DE POLLUTION

① Numéro d'identification

POTENTIEL IMPACT

- Très important
- Important
- Moyen
- Faible
- Non évalué

Actions et mesures de gestion

Le suivi de la qualité et son historique

→ Actions curatives

<ul style="list-style-type: none"> ① ② Améliorer la performance du système d'assainissement (limiter les intrusions d'eaux claires parasites, sécurisation d'ouvrage, etc.) ③ ④ ⑤ 	<ul style="list-style-type: none"> ① ② Poursuivre la mise en conformité : - des branchements aux réseaux eaux usées et aux réseaux eaux pluviales - des installations d'Assainissement Non Collectif ④ ⑤
<ul style="list-style-type: none"> ① ⑤ Poursuivre la mise en conformité des installations d'élevages agricoles à la réglementation en vigueur 	<ul style="list-style-type: none"> ① ⑤ Limiter l'accès du bétail dans le lit des cours d'eau

→ Actions préventives

<ul style="list-style-type: none"> ① ② Entretien régulièrement les installations d'assainissement (réseau, poste, etc.) ③ ④ ⑤ 	<ul style="list-style-type: none"> ② ④ Approfondir la connaissance des réseaux d'eaux pluviales
<ul style="list-style-type: none"> ⑤ Approfondir la connaissance du fonctionnement hydraulique du taret de Fontenay 	<ul style="list-style-type: none"> ① Caractériser la qualité microbiologique des rejets de la STEP "Village de l'Eglise"

① Evaluer l'impact bactériologique des piscicultures implantées sur le bassin versant de la Sinope

Recommandations

Eviter la baignade ou les jeux dans les écoulements des cours d'eau et émissaires pluviaux sur le littoral, notamment après des épisodes pluvieux.

Informations

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

<p>À la mairie</p> <p>9 L'Église 50 310 LESTREE Tél : 02.33.21.43.08</p>	<p>Sur internet</p> <ul style="list-style-type: none"> • manche.fr • www.environnement-sante-manche.org • www.ars.basse-normandie.sante.fr
---	---